

MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN
Rassemblement jurassien et Unité jurassienne

**Le regard
tourné vers l'avenir**



**CONFERENCE DE PRESSE DE LA
75^e FETE DU PEUPLE JURASSIEN**

Delémont, le 11 septembre 2022

Pierre-André Comte
Secrétaire général du MAJ (RJ-UJ)
Député

Sommaire

1. Préambule

2. Actualité politique

3. Conséquences à terme du choix de Moutier

4. Le nouveau recours

5. Aggiornamento du MAJ

6. Conclusion

1. Préambule

Nous vivons une période d'attente, avec ses conséquences inévitables que sont l'impatience et les incertitudes. L'attente, c'est évidemment celle du transfert de Moutier dans la République et canton du Jura, transfert qui n'est plus contesté sur le fond, mais semé d'embûches possibles. La déclaration de Manfred Bühler (« *Ce n'est pas encore fait !* ») n'y fera rien.

L'affaire est entendue. Celle des délais ne l'est pas tout à fait, ce qui nourrit l'impatience. On attend du canton de Berne qu'il traîne les pieds, non en raison de sa lenteur proverbiale, mais de son esprit de vindicte.

Je profite ici de l'occasion de la sortie du livre de Fabien Dunand consacré à Roger Schaffter pour rappeler à la mémoire des Jurassiens la prédiction du « père de la patrie » à propos du sort réservé à la cité prévôtise.

Dans le « Jura Libre » du 20 août 1975, il signe un article intitulé « La ville de Moutier sera jurassienne », dont j'ai le plaisir de vous livrer quelques extraits significatifs de la clairvoyance du grand homme :

« La ville de Moutier sera jurassienne, quoi qu'il arrive. Demain, dans cinq ans, dans dix ans, peu importe, la chose arrivera.

« Moutier est au cœur du Jura. Fixée aujourd'hui, et depuis toujours au centre d'un pays dont elle est le résumé. Moutier maudira ceux qui l'auront écarté de ce nouveau canton, auquel l'histoire et la géographie, comme toutes les traditions, l'attachent par mille liens.

« Moutier deviendra l'objet d'une lutte permanente. Les partisans du canton du Jura, qui ont, depuis 1959, gagné chaque année 1% de la population de la ville, ne s'arrêteront pas en si bon chemin. La jeunesse est avec eux, et cela leur donne une promesse de majorité réalisable dans les années qui viennent.

« Contraindre Moutier à demeurer bernois, c'est ouvrir une longue ère de troubles et d'affrontements implacables. Et finalement perdre quand même la partie. Cela n'en vaut vraiment pas la peine ! » (fin de citation)

Nous connaissons la suite. Nos adversaires probernois, toujours enclins à recourir contre le bon sens et l'inéluctable, la connaissent aussi, ce qui devrait les inciter à davantage de raison dans l'expression publique de leur désappointement.

Pour en revenir aux incertitudes qui peuvent encore planer dans le ciel prévôtois, elles portent sur les modalités pratiques et financières, car il est dans la nature des choses qu'elles soient douteuses tant qu'elles ne sont pas achevées.

Au-delà de ces questions immédiates, le transfert de Moutier oblige tous les protagonistes à réfléchir aux conséquences à long terme de ce séisme qui, pour être local, déploie ses ondes de choc au-delà de lui-même.

2. Actualité politique

Aussi frustrant que ce soit pour le public - et à plus forte raison pour les médias - l'actualité essentielle se déroule à l'abri des regards, à savoir dans les tractations entre les deux cantons concernés par le transfert de Moutier. Parfois, le perdant du scrutin d'autodétermination tient à démontrer sa hargne à l'encontre du gagnant par des annonces censées le punir. Tel est le transfert du Ceff à Bienne, dans des locaux abandonnés par l'automobile américaine et récupérés par la vindicte bernoise. Le canton du Jura possède les ressources pour que ses apprentis n'en soient pas les victimes. Il en sera juge.

Pour le surplus, l'essentiel se passe en coulisse, ce qui est à la fois frustrant pour le public et salutaire pour les négociateurs. Le but fondamental est d'aboutir à un concordat accepté par les deux parties, dût-il être payé de quelques déceptions symétriques. Nous touchons là à un point crucial, à savoir l'intérêt fondamental qu'ont les deux cantons concernés à un règlement rapide de l'affaire, l'un pressé d'accueillir Moutier, l'autre de s'en débarrasser, afin qu'on n'en parle plus. Le cas est suffisamment rare pour que nous le soulignons !

Il va sans dire que l'Etat de Berne, dont la rapacité n'est pas le moindre de ses charmes, déploiera des trésors d'ingéniosité pour faire payer au canton du Jura les cornes qu'il lui a faites. Mais notre République n'a pas été créée non plus pour se faire duper par un pouvoir retors, et il serait bon qu'elle n'oublie jamais à qui elle a affaire. Ce n'est pas une remontrance, juste un rappel.

L'accueil de Moutier, parce qu'il bouleverse quelques habitudes, calculs politiques ou chipoteries clochemerlesques, ne doit pas leur être subordonné. Le peuple du Jura, lui, a largement dit sa joie d'avoir libéré le cœur de notre patrie d'une tutelle aliénante. Les adaptations obligent chacun à des aménagements, des accommodements. Cinq ans plus tard, on ne s'en souvient même plus !

Ceci pour dire que les Prévôtois doivent avoir la confirmation qu'ils ont fait le bon choix, que les vindictes de Berne ne leur ont rien coûté, que les aménagements pratiques leur sont bénéfiques à terme, tant dans l'administration que pour leur économie. A ce propos, il est capital que l'Etat jurassien tienne parole. Le peuple ne lui pardonnerait pas de ne pas le faire. Il n'accepterait pas d'éventuelles compromissions, de possibles faiblesses ou de potentielle naïveté de son gouvernement face à des requins déguisés en oursons. Il appartiendra audit gouvernement de dissiper ses inquiétudes.

Dans ses plus récentes déclarations, le Gouvernement jurassien s'est inscrit en faux contre l'accusation d'un « déni d'engagements » à l'égard de la Moutier. Nous voulons le croire et lui réitérer notre confiance, tout en le rendant attentif aux coups de Jarnac que son interlocuteur bernois, en vertu d'une très longue expérience, est toujours capable de lui porter.

On voit donc que l'actualité est en quelque sorte suspendue par le virus du transfert. Il est toujours possible que des à-coups, des sales coups, des contre-coups, des coups bas nourrissent la polémique, emplissent les « courriers de lecteurs », inondent les ondes, mobilisent les téléphones mobiles et submergent les réseaux. Ce seront des péripéties, et il faut garder le cap, qui est l'accueil généreux et heureux de Moutier. Cet accueil-là en fera réfléchir plus d'un au-delà des murs de la ville.

3. Conséquences à terme du choix de Moutier

Ce thème a été traité largement par le « Jura Libre », mais il n'est pas superflu d'en tenter une synthèse. Si les conséquences sont faciles à imaginer dans le cadre jurassien, réaménagé dans son administration, mais juste agrandi dans sa dimension politique, elles sont plus compliquées pour le solde de notre patrie, resté sous tutelle bernoise.

Il convient ici de souligner un fait historique, en relation avec des drames d'une autre ampleur. L'annexion du Jura-Sud a été opérée par Berne en vertu des principes avancés par la Russie pour s'emparer de territoires peuplés par ses ressortissants. Ce sont **exactement** les mêmes visées, opérées par des moyens différents, mais toujours fondés sur le réflexe impérialiste. Les chars blindés législatifs, surnommés « additif constitutionnel », avaient pour mission de maintenir le Donbass-Jura-Sud dans l'orbite de l'autre Ours.

Cependant, Berne est soumise à la légalité helvétique, à une culture du consensus démocratique, à des traditions fédéralistes qui peuvent brimer ses appétits et l'ont forcée à adopter des mœurs adoucies. C'est ce qui s'est produit avec Moutier et - potentiellement - avec Belprahon. La volonté des citoyens, malgré menaces, tricheries et mensonges, s'est imposée dans les urnes.

Cela pose un problème de « redéfinition de soi » pour le sud du Jura resté sous administration bernoise, par un choix majoritaire de ses citoyens. Nous tenons à souligner que ce choix, pour erroné qu'il nous paraisse, est légal. Dans le cadre politique qui nous est imparti, il ne saurait donc être question de forcer le sud du Jura à rejoindre son canton légitime contre le gré de sa population.

Le problème se situe donc désormais en son sein principalement, et accessoirement dans les signes de bienvenue que pourrait lui adresser le canton du Jura. Mais l'essentiel se passe bien sur place, dans cette minorité réduite, divisée, peu politisée, souvent désabusée, qui doit lutter pour sa survie dans un Etat qu'elle a choisi par peur. Elle se trouve donc face à elle-même, avec un dilemme qui s'impose à elle à son corps défendant : émerger face à l'indifférence du canton qu'elle a préféré à celui qui lui tendait les bras !

Or, il faut le dire clairement : cette affirmation de soi est possible et viable. Elle demande cependant un ajustement des attitudes traditionnelles, des réflexes hérités du combat que nous connaissons. C'est un grand aggiornamento qui nous attend tous, autonomistes du sud et probernois. Il invite à reprendre les réflexions du « Groupe Avenir », refusées en bloc par le gouvernement bernois à l'époque de Mario Annoni et mises au placard par des acteurs timorés. Rappelons-nous le constat – largement partagé – que ces réflexions mettaient en évidence :

« L'Etat - qu'il soit fédéral ou cantonal - a aujourd'hui une tendance très nette à se désengager et les régions périphériques en payent un lourd tribut. Les investissements importants de la Confédération, par exemple, contribuent à renforcer les régions florissantes, au préjudice des régions marginales comme l'Arc jurassien. Cette situation implique que les régions défavorisées doivent lutter politiquement avec acharnement. La faible représentation politique du « Jura bernois » dans les institutions fédérales engendre une situation défavorable. Aussi longtemps que le « Jura bernois » ne disposera pas, dans le canton de Berne, d'une existence propre concrétisée par une institution au bénéfice de réels pouvoirs, rien ne changera. Il y a donc urgence. »

L'urgence n'a malheureusement pas amené les protagonistes à prendre le taureau par les cornes ou l'ours par les oreilles pour faire avancer les choses et donner au Jura méridional les moyens d'une indispensable émancipation. Cette faiblesse, entretenue par quelques ambitieux y voyant l'occasion de se faire bien voir par leurs maîtres, est la grande maladie du Jura-Sud. Elle le plonge dans une sorte de torpeur, qui n'est émaillée que par des soubresauts de haine envers les autonomistes, les rats et la « gangrène ».

Faudra-t-il des scandales, des empiètements, des rebuffades pour tirer la région de sa léthargie ? Pas nécessairement. Une prise de conscience des meilleurs esprits de la région, consécutive à l'électrochoc de Moutier, est possible sinon probable, mais souhaitable en tout cas. Une telle réaction serait de nature à dynamiser les relations interjurassiennes, tant au niveau politique que dans la société civile, relations auxquelles le canton de Neuchâtel pourrait se joindre s'il y trouvait intérêt selon les cas.

Le MAJ, pour sa part, soutiendra toute initiative allant dans ce sens, à savoir le maintien de la personnalité jurassienne de Roches à La Neuveville, de ses intérêts économiques et politiques, de la territorialité des langues, indépendamment de la frontière cantonale qui sinue au milieu de notre patrie. Le président de « Force démocratique » a beau vouloir nous contester ce rôle, nous le jouerons avec la plus ferme détermination.

4. Le nouveau recours

Par principe, notre message annuel essaie de s'extraire des événements qui n'en sont pas. À première vue, le nouveau recours déposé par onze citoyens de Moutier contre le scrutin de 2021 avait l'apparence d'une mauvaise plaisanterie.

Un examen plus attentif de cette action probernoise aboutissait à une conclusion : **c'est une mauvaise plaisanterie**. Mais un examen plus attentif encore nous a amenés à en fournir une analyse. Il ne faut jamais sous-estimer les plaisanteries, aussi mauvaises soient-elles.

Sur le fond, recourir contre un scrutin démocratique, qui a mobilisé les citoyens concernés à un degré rare à notre époque, sur la base de fuites et de décisions non arrêtées, relève de la chicanerie un tantinet puérile de la part de mauvais perdants.

On les connaît, et leur acharnement est un reflet de leur déception, à laquelle nous n'aurons pas l'hypocrisie de compatir. Peut-être cache-t-il quelques calculs électoraux municipaux pour la fin de cette année, ce qu'on ne peut jamais exclure en politique...

Toutefois, l'action en justice est engagée et devra être traitée par des autorités dites compétentes, au sens juridique plus qu'ordinaire du terme. Mais sur le plan du droit, c'est bien la préfecture Courtelary qui doit la traiter en première instance. On aura remarqué que l'administration bernoise a fait savoir immédiatement que ce recours n'interrompait pas les travaux en cours concernant le transfert de Moutier. Autrement dit, le recours n'a pas d'effet suspensif pour l'instant.

La question qui se pose est de savoir si les onze recourants ont agi de leur propre chef ou s'ils ont été encouragés par le gouvernement bernois ou, à défaut, par le conseiller d'Etat en charge du dossier jurassien. Pierre-Alain Schnegg, avec l'aval de ses collègues, a-t-il donné le feu vert à cette action ? La réponse sera donnée par la préfecture de Courtelary. Il n'est pas exclu que, sur ordre, elle complète l'iniquité de son jugement de 2019 par le ridicule d'une nouvelle annulation de scrutin.

On sait bien que les mauvaises habitudes sont plus difficiles à perdre que les bonnes, mais dans le cas particulier, on serait en présence d'un chef-d'œuvre d'arbitraire, de soumission au pouvoir politique qui nous obligerait à ne mentionner le terme de « justice » qu'avec des pincettes, quand l'Etat de Berne l'emploie.

On pourrait imaginer que l'exécutif bernois, sans encourager explicitement les onze farceurs, leur ait signifié très discrètement sa « sympathie ».

En faisant traîner les choses, l'Etat de Berne pourrait espérer se placer en meilleure position dans les négociations qu'il est obligé d'accepter concernant le transfert de Moutier, se montrant plus âpre dans les détails - ce dont il se targuera devant le Grand Conseil bernois - en agitant le spectre d'une nouvelle annulation du scrutin, son influence sur la préfecture de Courtelary n'étant plus à démontrer. Reste à savoir si le Tribunal administratif, instance de recours, serait aussi docile cette fois-ci. Nous sommes là en pleine politique-fiction, il faut bien l'admettre.

Dans cette hypothèse, nous serions en présence d'un coup monté contre le canton du Jura et la population de Moutier, avec des exécutants qui ne demandent pas mieux que de se venger de leurs concitoyens jurassiens et du canton qu'ils ont choisi.

L'Etat de Berne est-il l'instigateur de cette manœuvre, ou en est-il le simple spectateur, un peu débordé par un excès de zèle de ses partisans extrémistes ? Il lui est facile de dissiper le doute. C'est en affirmant que ce nouveau recours n'est pas de son fait, qu'il ne ralentira pas la procédure de transfert en cours et qu'il sera réglé rapidement. S'il laisse planer le doute sur l'issue par des considérations pseudo-juridiques, c'est qu'il entend l'employer tactiquement **contre** Moutier et le canton du Jura.

Certes, nous ne sommes pas passés à côté de la dernière déclaration de la Conférence tripartite, du 29 août, dans laquelle l'institution affirme que « Moutier devrait rejoindre le canton du Jura le 1er janvier 2026 », ce dont sont convenus les délégations aux affaires jurassiennes des cantons de Berne et du Jura sous l'égide de la cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter.

Nous resterons prudents, cependant, le crédit que l'histoire nous a habitués à donner à la parole du canton de Berne reste limité à un niveau suffisamment bas pour ne rien lui céder par candeur ou imprévoyance coupable.

S'agissant toujours du nouveau recours antiséparatiste, il faut relever la véritable insulte qu'il constitue pour la Confédération helvétique, laquelle démontrerait, en cas de son acceptation par le personnel bernois de Courtelary, qu'elle est incapable de surveiller des scrutins sur son propre territoire, alors qu'elle s'érige en modèle de démocratie dans le monde. L'Etat qui s'évertue de donner une image limpide de son système politique fédéraliste, doit-il admettre que les décisions prises peuvent être annulées selon la fantaisie de l'un de ses membres ? Question posée. Juste comme ça.

Il y a mieux encore, dans cette spirale rancunière probernoise. A supposer que ce recours soit rejeté et classé, rien n'empêcherait des probernois irrédentistes d'en déposer d'autres, à mesure que l'intégration de Moutier au canton du Jura déboucherait sur des ajustements administratifs déviant, même de manière infime, des conditions prévues avant les scrutins de 2017 et 2021. Il suffirait que la modification **d'un seul** emploi public soit annoncée, pour qu'une action en annulation du vote soit engagée ! On n'en finirait jamais.

Il est facile de voir la ficelle. Reste à trouver la manière de couper court à de telles absurdités. Et là, nous abordons un autre thème, celui de la responsabilité de l'Etat jurassien dans cette affaire.

Nous ne grossirons pas les rangs de ceux qui savent mieux que les autorités ce qu'elles devraient faire, et qui feraient sans doute pire s'ils étaient au pouvoir. Nous nous bornerons à tirer quelques enseignements utiles de l'acharnement probernois révélé par le dernier recours en date.

La première conclusion est que le gouvernement jurassien n'est pas libre de renier les promesses qu'il a faites, sauf à se discréditer aux yeux de ses propres citoyens et d'indigner les Prévôtois lui ayant accordé leur confiance. On comprend bien que, sous l'empire des nécessités pratiques, des accommodements ou des ajustements de détail puissent s'avérer raisonnables. Dans un tel cas, il faut qu'une explication claire et convaincante soit fournie. Si des sacrifices mineurs sont jugés raisonnables, il faut que des compensations soient offertes aussitôt. Ce travail de persuasion a pour condition première la bonne foi. Des dérobades ou des échappatoires confuses sont, dans ce cas, le pire des remèdes.

La deuxième conclusion, c'est que le moindre faux pas, même au niveau de la communication, sera immédiatement exploité par Berne pour empoisonner le climat des négociations autour du concordat, puis du transfert de Moutier au canton du Jura. L'accueil fraternel que le peuple jurassien souhaite réserver à la ville-cœur de son Histoire ne doit pas être gâché par des maladresses, ou pire encore, par des promesses trahies.

Il faut souligner aussi qu'en la matière, la mauvaise foi la plus exacerbée sera opposée à tout ce que fait le Gouvernement jurassien, afin de dissuader tout ou partie du Jura-Sud de suivre Moutier plus tard. Que cette dernière hypothèse ne soit tangible qu'à Belprahon à l'heure actuelle n'empêche pas les milieux « ultra » de craindre une contagion à terme, chose que la nature même des relations entre Moutier et ses voisins rend possible, qu'ils le veuillent ou non.

Il serait désastreux que l'Etat jurassien, par des maladresses, dissuade les honnêtes gens du Jura-Sud de le rejoindre s'ils estiment y trouver avantage et l'exprime par la voie des urnes.

Or, les milieux « ultra » probernois vont précisément exploiter la moindre faille à cette fin, en vue de discréditer toute parole jurassienne, en vertu du vieux principe voulant qu'on ne croie plus les menteurs, même quand ils disent la vérité.

C'est assez dire que la droiture de nos autorités est essentielle et qu'elle engage non seulement les opérations actuelles, mais l'avenir des relations interjurassiennes. Le respect de la parole qu'ils ont donnée est une responsabilité qui va bien au-delà de leurs personnes et, surtout, des commodités pratiques du moment. Il fallait que ces choses soient dites, car il n'est pas d'amitié sans franchise.

5. Aggiornamento au MAJ

Les mouvements politiques, quels qu'ils soient, sont des êtres vivants, soumis comme chacun à l'usure du temps. Celle de ses membres et celle de ses idées. Le renouvellement des deux est donc une condition de leur survie.

Dans le cas du mouvement jurassien, les mues ont été nombreuses déjà, suivant les phases du combat, ses succès, ses revers, ses blocages. Cela s'est traduit par ses appellations : **Mouvement séparatiste jurassien** d'abord, **Rassemblement jurassien** ensuite, **Mouvement autonomiste jurassien** de nos jours. Mais après Moutier, ce n'est pas l'étiquette qui est en question, car elle correspond parfaitement à la nouvelle donne politique.

En revanche, le rajeunissement des cadres et de l'organisation interne a fait l'objet d'une consultation de longue haleine, dont les résultats sont déjà visibles aujourd'hui. Une commission spéciale nommée COMAJ a sillonné le Jura-Nord et le Jura-Sud, de Boncourt à La Neuveville, d'une part pour écouter les militants, leurs commentaires sur l'actualité politique, d'autre part afin de recueillir leurs vœux et propositions pour l'après Moutier.

Ce travail, gigantesque, a donné lieu à la publication d'un rapport dont l'Assemblée des délégués a pris connaissance lors de sa réunion ordinaire d'hier. Ledit rapport servira dans les mois qui viennent à la définition de la ligne politique future, adaptée au contexte politique découlant du rattachement de Moutier à la République et Canton du Jura.

Avec un premier succès probant, le MAJ a décidé d'ouvrir ses portes aux forces vives d'une relève assumée. Ces forces, qui ne demandent qu'à prendre de l'ampleur, s'impliqueront dans la transition promue au rang d'objectif prioritaire du mouvement. Durant cette période consacrée au prochain « passage de témoin », il a besoin de marier l'expérience des grognards auréolés de vertu combattante (il faut bien qu'on se vante un peu) avec la vigueur des générations nées après le plébiscite libérateur du 23 juin 1974, garantes d'une succession efficace, active et dynamique.

C'est donc avec le regard tourné vers l'avenir que nous invitons les Jurassiennes et les Jurassiens à rester mobilisés et à proclamer leur attachement indéfectible à la cause de l'unité jurassienne comme premier des droits historiques du peuple auquel ils appartiennent.

6. Conclusion

Au début de cet exposé, j'ai cité Roger Schaffter, dont la biographie que lui consacre Fabien Dunand sort de presse à l'occasion de la 75^e Fête du peuple, cela pour souligner la lucidité et la perspicacité de l'homme face au destin de la ville de Moutier. Toujours en hommage au « Père de la Patrie », je conclurai cet exposé avec un passage de son « Plaidoyer pour un pays déchiré », publié au printemps 1990. Je cite :

« Ramuz disait que la plupart des gens sont incapables d'imaginer que les choses qui sont pourraient être autrement. Ce manque d'imagination fait les résignés, graines d'esclaves. Combien de Jurassiens ont-ils cédé à cette résignation tout simplement parce que ce canton qu'on leur proposait n'existait pas ? L'inconnu est plein de dangers aux yeux des faibles. Et ce n'est pas pour rien que la propagande probernoise ne fut qu'une longue variation sur le thème « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». (fin de citation)

Si les choses sont toujours en l'état dans le Jura-Sud, et qu'elles resteront figées pour un temps, que les résignés prédisent long, sûrement nous appartient-il, à nous qui ne nous résignons pas, d'œuvrer à ce qu'elles changent. Il nous revient de démentir les dangers qu'un « inconnu » fantasmé ferait courir à une population trompée, maintenue sous la coupe d'une pensée hégémonique, anti-jurassienne et fondée sur le ressentiment, dont il nous appartient de combattre la domination. Que cela soit dit et répété, la résignation n'entre pas dans notre propre système de pensée.

Vive le Jura uni, de Boncourt à La Neuveville !

Pierre-André Comte
Secrétaire général du MAJ (RJ-UJ)

Delémont, le 11 septembre 2022